

RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/06/2022
046-214602096-20220624-DE_2022_013-DE



République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 24 juin 2022 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Présents : 6

Votants: 8

Date de la convocation: 20/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : Francis CHASTRUSSE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés : Didier LAJUGIE par Jean-Jacques LAJUGIE, Agnès EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés : Nathalie LEYDIS, Florence LAFAGE, Jean-Marc PARJADIS

Absents :

Secrétaire de séance : Tatiana MIERMON

Objet: Vente de la Parcelle 2018, élaboration d'un acte administratif - DE_2022_013

Monsieur le maire, informe l'assemblée que par délibération du 17.12.2021, (N° 046-2014602096-2021-1217-DE-2021-186-DE) le Conseil Municipal a voté la vente de la parcelle A 2018, jouxtant la propriété, de Madame Laura DELCHIE, pour la somme de 3 € le m², pour une superficie de 155m², soit un total de quatre cent soixante-cinq euros.

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose à l'assemblée, d'élaborer un acte administratif de vente.

Après avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne tout pouvoir à monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Christine BOSREDON première adjointe, pour représenter la commune, et signer l'acte administratif.

Pour Copie conforme à l'original A Nadaillac de Rouge,

Les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/06/2022
et publié ou notifié
le 27/06/2022



de Maire, Francis
CHASTRUSSE

